



# AMICALE DES ANCIENS DU COLLEGE SAINT-MICHEL DE DOUALA (2A.Co.Sa.Mi)



*Association apolitique, laïque et à but non lucratif, à durée illimitée, à caractère académique et culturel,  
régie par la Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté des associations.  
Siège : Collège Saint-Michel, Arrondissement de Douala III<sup>e</sup> - Département du WOURI*

## COMMISSION ARTS ET CULTURE

Thème :

### « LANGUES NATIONALES ET EXPRESSIONS CULTURELLES, VECTEURS DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN »

## TERMES DE REFERENCE

### Introduction

Dans le cadre de ses contributions à l'endroit des élèves et enseignants du Collège Saint-Michel de Douala et conformément à son Plan d'Action 2019-2021, une des activités phares adoptées dans le volet « QUINZAINE CULTURELLE », est simplement Arts et Culture.

Dans ce volet, les enfants seront entraînés tout au long d'une période par les hommes de l'art et de culture, pour présenter publiquement les résultats qu'ils auront atteint et rivaliser les uns avec les autres pendant la Quinzaine culturelle à travers la maîtrise des langues et expressions culturelles (jeux, danses, contines, proverbes, sketches, sculptures...) tenant compte des quatre grandes aires culturelles de notre pays (fang-béti, grassfields, sawa, soudano-sahéliens).

### 1- CONTEXTE - PROBLEMATIQUE

La maîtrise de nos langues et nos expressions culturelles sont à n'en point douter, le socle-même des diversités de notre patrimoine culturel ; très peu de peuples dans le monde disposent d'autant de richesse. Toutes les recherches, études et discours tendent à démontrer que l'enracinement culturel est un gage de développement intrinsèque dont le vecteur primordial est la langue :

- i. le premier Président de la République S.E Ahmadou en 1980 assignait déjà au Conseil National des Affaires Culturelles, la mission de « considérer les modes de vie de notre peuple, examiner comment il faut valoriser à partir même de l'éducation de nos enfants, nos contes, nos légendes, nos jeux, **nos langues**, sans toutefois porter atteinte au principe de **pluriculturalisme historique de l'Etat, fondé sur la richesse de notre diversité culturelle** »
- ii. dans la suite et plus profondément encore, l'actuel Président S.E Paul Biya en 1987 précisait que : « **chaque camerounais doit d'abord s'imprégner de la culture de sa communauté ethnique au moyen de sa langue maternelle** qu'il doit pouvoir parler ; (...) après la maîtrise des données de sa propre culture ethnique, il apporte sa contribution à l'édification d'une culture nationale »...
- iii. la Constitution du 18 janvier 1996, Art. 1, alinéa 3 stipule que la République du Cameroun « œuvre pour la protection et la **promotion des langues nationales** »...
- iv. tous nos hommes de culture, philosophes, anthropologues, ethnologues (Njoh Mouelle, Martien Towa, Engelbert Mveng, Kum'a Ndumbe III, Tabi Manga, Joseph Mboui, Eno Belinga, Kange Ewane, Tadadjeu, Jean-Marc ELA et bien d'autres sommités encore...) ont abondamment contribué sur ce sujet au travers

de publications et de participation à des colloques dont les actes sont toute une mine d'or à exploiter ;

- v. en 1980 aux assises de l'UNESCO à Accra – GHANA, les experts précisent que « *la primauté du facteur linguistique dans l'identification d'une aire culturelle ou de civilisation est aujourd'hui démontrée (...) la réalité que nous vivons tend à prouver que l'individu, à quelques exception près, saisit l'essence de son identité culturelle à travers sa langue* »...
- vi. et en 1990, aux assises de Yaoundé, les experts de l'UNESCO scandent que « *l'Afrique noire est la seule région au monde où des millions de personnes font leurs études dans les langues qui ne sont pas les leurs. C'est une tendance à laquelle il faut mettre un terme pour que les langues Africaines deviennent langues d'enseignement* ».
- vii. la Charte des états généraux de la culture, 1991 précise que « **toutes les langues parlées au Cameroun sont partie intégrante de notre héritage culturel national** » ;
- viii. après avoir passé au peigne fin les pratiques scolaires classiques et leurs rendements dans la ville de Maroua, Henry Tourneux et Olivier Iyébi-Mandjek, dans un chapitre intitulé « quelle(s) langue (s) pour l'enseignement ? » proposent **tout simplement l'introduction du fulfuldé à l'école** ; avant d'y arriver, ils constatent que le taux d'échec très élevé, signe du faible rendement scolaire dans la ville de Maroua, est lié à la difficulté de la compréhension, par les élèves, de la langue d'apprentissage qu'est le Français.
- ix. les états généraux de l'éducation (1995) dressent le portrait type de l'homme à former, à savoir : « **un citoyen patriote, éclairé, bilingue (français, anglais) et maîtrisant au moins une langue nationale, enraciné dans sa culture...** » ;
- x. la loi d'orientation de l'éducation au Cameroun (1998), dans son article 5 alinéa 3 fixe pour objectif dans l'Education « la formation des citoyens enracinés dans leur culture mais ouverts au monde (...), **la promotion des langues nationales et la formation culturelle de l'enfant** » ;
- xi. le Séminaire de sensibilisation et de l'enseignement des Langues et Culture nationales au Secondaire en Octobre 2007 à Yaoundé stipulait que « **il s'agit de l'introduction de notre patrimoine linguistique et culturel dans le système éducatif** ».

Il est ainsi fort-aise de confirmer que l'intérêt de la connaissance de sa langue et des expressions culturelles est le levain pour le développement. L'Amicale ne peut pas prétendre faire connaître en quelques séances une langue nationale à un élève, mais veut susciter l'intérêt des enfants à la langue et aux expressions culturelles de leur identité.

Notre Amicale étant régie par la Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté des associations notre modeste contribution à ce pan de la culture camerounaise se développera dans le strict respect des cadres et des dispositions institutionnelles.

## 2- OBJECTIFS

### *2.1- Objectif général*

Au terme de la première trame, les élèves devront avoir acquis de l'intérêt pour la connaissance de leurs langues nationales et des aspects flagrants de leurs expressions culturelles.

## 2.2- Objectifs spécifiques

Dans leurs rendus au cours de la Quinzaine culturelle, les élèves devront être capables de :

- produire des œuvres d'art culturelles (sculpture, peinture, tissage...);
- s'exprimer à travers les chants, contines, danses, jeux de société, et autres éléments de leur patrimoine culturel.

## 3- PUBLIC CIBLE

Conformément à nos statuts organiques, l'action de l'Amicale est en faveur des élèves et des enseignants du Collège Saint-Michel.

Toutefois, l'intérêt résultant des enfants pourrait ouvrir la porte à une demande des parents ; dans ce cas, l'Amicale étudiera la faisabilité d'un programme plus large.

## 4- METHODOLOGIE

Elle est élaborée par des experts techniques, hommes de culture :

### 4.1- Les curricula (contenus)

Le tableau ci-après ressort le champ des contenus possibles à partir desquels il sera fait un tri opérationnel, en fonction des animateurs qui seront sélectionnés et de leurs disponibilités ; il est à noter que toutes ces rubriques ne pourraient être développées durant la première année :

N°	DOMAINE	CONTENUS		Grandes aires culturelles du Cameroun			
				FANG-BETI	GRASSFIELDS	SAWA	SOUDANO-SAHELIEN
1	Langue	1.1	Alphabet et chiffres				
		1.2	Lecture et écriture				
		1.3	Comptage				
		1.4	Opérations				
2	Arts	2.1	Bois				
		2.2	Bambou				
		2.3	Rotin				
		2.4	Raphia - Paille				
		2.5	Fil				
		2.6	Terre				
		2.7	Métal				
		2.8	Autres				
3	Expressions culturelles	3.1	Contines				
		3.2	Légendes				
		3.3	Proverbes				
		3.4	Devinettes				
		3.5	Chants				
		3.6	Danses				
		3.7	Jeux				
		3.8	Cuisine				
		3.9	Autres				

*Tableau des contenus*

## 4.2- l'organisation générale

L'activité est suivie par quatre instances :

### **a- le comité de Supervision Générale :**

*Président* : le Président Exécutif

*Coordonateur Général* : le Président d'Honneur

*Membres* : le Vice Président d'Honneur ;  
les Conseillers d'Honneur ;  
la Trésorière.

*Rapporteur* : le Secrétaire Exécutif.

### **b- le Comité Technique :**

*Président* : le Président d'Honneur

*Coordinateur Technique* : un Expert, homme de culture

*Membres* : le 1<sup>er</sup> Vice-Président Exécutif  
un Expert, homme de culture spécialiste Fang-Beti ;  
un Expert, homme de culture spécialiste Grassfields ;  
un Expert, homme de culture spécialiste Sawa ;  
un Expert, homme de culture Soudano-Sahélien.

*Rapporteur* : le Secrétaire Exécutif.

### **c- l'Equipe Opérationnelle :**

*Coordinateur* : le 1<sup>er</sup> Vice-Président Exécutif.

*Membres* : 01 responsable culturel désigné du Collège ;  
02 hommes-ressource spécialistes Fang-Beti ;  
02 hommes-ressource spécialistes Grassfields ;  
02 hommes-ressource spécialistes Sawa ;  
02 hommes-ressource spécialistes Soudano-Sahélien ;  
04 femmes spécialistes en art culinaire de chaque aire  
culturelle ;  
la Trésorière.

*Rapporteur* : le Secrétaire Exécutif.

### **d- le Secrétariat Technique :**

*Coordinateur* : le Secrétaire Exécutif.

*Membres* : le Secrétaire Exécutif Adjoint ;  
le Rapporteur Régional de Yaoundé ;  
le Rapporteur Régional de Douala ;  
une personne-ressource, infographe.

Avant le début de l'activité, le Comité Technique arrêtera :

- l'organisation spécifique ;
- le profil des animateurs ;
- la conduite des ateliers ;
- la matière d'œuvre nécessaire ;
- les critères de compétition ;
- le profil des jurys...

## **5- CHRONOGRAMME**

De façon générale, l'activité est projetée pour commencer en octobre 2019, avec deux ateliers par mois, jusqu'en mi-mars 2020. Le mois d'avril 2020 est pressenti pour l'organisation de la Quinzaine Culturelle qui verra l'apothéose des résultats atteints par les enfants.

## **6- RESULTATS ATTENDUS**

A de cette première session de formation, il est attendu que :

- des œuvres d'art culturelles (sculpture, peinture, tissage...) soient produites par les enfants ;
- des chants, contines, danses, jeux de société, et autres éléments de notre patrimoine culturel soient exprimés par les enfants.

## **7- DIFFUSION/COMMUNICATION**

Les canaux de diffusion de cette activité seront arrêtés (supports hard, soft, multi-média, ...).

## **8- BUDGET**

Le budget sera élaboré en tenant compte des points adoptés, de la méthodologie et du chronogramme arrêtés avec les experts techniques.

## **9- SUIVI/EVALUATION**

Le Suivi permanent de l'activité sera assuré par un Secrétariat Technique et l'Evaluation par le Comité de Supervision.

**Le Secrétariat Technique**